



L'ÉCOLE DE RÉFÉRENCE

DES ASSISTANT(E)S

SPECIALISÉ(E)S DEPUIS 1984



▶ Grâce au contrat de professionnalisation recrutez et formez une assistant(e) efficace en bénéficiant d'appréciables économies de charges.

I. Les avantages du contrat de professionnalisation

- ▶ C'est un contrat de travail de douze mois qui allie travail en entreprise et formation externe sur la base de 35 ou 39 heures par semaine.
- ▶ Vous réalisez une économie de 3 500 euros pour l'embauche d'une jeune assistante en contrat de professionnalisation de 21 ans avec un bac par rapport à une embauche normale en CDD à 4/5^e.
- ▶ Le salaire mensuel est de 55 % à 100% (pour les plus de 26 ans) du SMIC ou du SMC salaire minimum conventionnel (voir grille des salaires jointe).
- ▶ 4 jours dans votre entreprise et une seule journée de formation par semaine (Plus un séminaire de 5 jours dans l'année).
- ▶ Vous ne versez pas la prime de précarité ni le 13^e mois (sauf accord Convention Collective)

II. Le recrutement de votre future assistant(e)

▶ Notre école assure la présélection des candidat(e)s au poste que vous proposez. Pour optimiser le recrutement de votre assistant(e), nous vous proposons de définir les activités que vous envisagez de lui confier et le type de profil ciblé.

Ces éléments nous permettront de sélectionner les candidat(e)s dont les motivations et les compétences seront le plus en adéquation avec vos attentes.

Vous pouvez évidemment recruter vous-même votre assistant(e).

- ▶ Les critères de présélection des candidat(e)s sont plus particulièrement :
 - ◆ Une connaissance et une pratique des logiciels courants de Traitement de Texte et un niveau correct d'orthographe
 - ◆ Un esprit d'initiative, un vif intérêt pour l'assistantat, le désir d'apprendre et d'évoluer et des qualités de souplesse et d'adaptation
 - ◆ Une bonne présentation et une élocution agréable
 - ◆ Niveau Bac à Bac + 3
 - ◆ Etre âgée de moins de 26 ans ou pour les plus de 26 ans être demandeur d'emploi

III. La formation de votre assistant(e)


La formation a pour objectif de permettre aux élèves d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à l'exercice de ce métier.

Elle permet d'obtenir une qualification professionnelle reconnue par la convention collective de votre branche.

La progression pédagogique est axée sur le cœur du métier d'assistant(e) manager

- ◆ Techniques de secrétariat (accueil, standard, archivage des dossiers, saisie et envoi des courriers...)
- ◆ Bureautique et nouvelles technologies
- ◆ Techniques rédactionnelles et d'expression orale (20 heures en e-learning via la plate-forme Orthodidacte et certification Voltaire)
- ◆ Anglais accueil téléphonique (certificat WALL STREET)
- ◆ Droit (Le cadre juridique de l'activité économique, les mécanismes juridiques fondamentaux de l'activité économique, réglementation des relations individuelles et collectives de travail, la protection de la propriété industrielle...)

Grilles des salaires
Contrats de professionnalisation au 01 janvier 11

SMIC 35H : 1 365,03 € BRUT	
55% Niveau BAC ou BAC général Moins de 21 ans	750,76 €
65% BAC Technologique ou professionnel Moins de 21 ans	887,26 €
70% Niveau BAC ou BAC général Plus de 21 ans	955,52€
80% BAC Technologique ou professionnel Plus de 21 ans	1092,02€
	
SMIC 39H : 1 560 € BRUT	
55% Niveau BAC ou BAC général Moins de 21 ans	858 €
65% BAC Technologique ou professionnel Moins de 21 ans	1014 €
70% Niveau BAC ou BAC général Plus de 21 ans	1092 €
80% BAC Technologique ou professionnel Plus de 21 ans	1248 €

Note : le changement de salaire s'applique pour les salariés ayant 21 ans en cours de contrat.

SMIC 35 HEURES 1365,03						
% SMIC	Montant salaire brut	salaire + charges (environ 50 % du salaire brut)	réduction fillon	Coût mensuel net	Coût annuel	Coût annuel net avec déduction de la prime de 1380 euros (EN FONCTION DE L'OPCA QUI FINANCE)
55%	750,76 €	1 126,14 €	210,96	915,18 €	11 046,12	9 602,16
65%	887,26 €	1 330,89 €	249,32	1 081,57 €	12 978,84	11 598,84
70%	955,52 €	1 433,28 €	268,5	1 164,78 €	13 977,36	12 597,36
80%	1 092,02 €	1 638,03 €	306,86	1 331,17 €	15 974,04	14 594,04
100%	1 365,03 €	2 047,55 €	383,57	1 663,98 €	19 967,76	16 587,76*

SMIC 39 HEURES 1560						
% SMIC	Montant salaire brut	salaire + charges (environ 50 % du salaire brut)	réduction fillon	Coût mensuel net	Coût annuel	Coût annuel net avec déduction de la prime de 1380 euros (EN FONCTION DE L'OPCA QUI FINANCE)
55%	858,00 €	1 287,00 €	241,1	1 045,90 €	12 550,80	11 170,80
65%	1 014,00 €	1 521,00 €	284,93	1 236,07 €	14 832,84	13 452,84
70%	1 092,00 €	1 638,00 €	306,85	1 331,15 €	15 973,80	14 593,80
80%	1 248,00 €	1 872,00 €	350,69	1 521,31 €	18 255,72	16 875,72
100%	1 560,00 €	2 340,00 €	438,36	1 901,64 €	22 819,68	21 439,68

*** Nb : Aide forfaitaire de 2000 euros pour l'embauche d'un salarié en contrat de professionnalisation de 26 à 44 ans**